Affaire Caster Semenya : La Fédération internationale d’athlétisme oblige l’athlète sud-africaine à diminuer son taux de testostérone.

03/05/2019 à 16h55



La Fédération internationale d’athlétisme oblige l’athlète sud-africaine à diminuer son taux de testostérone. Une décision « discriminatoire et stigmatisante », selon Philippe Liotard, spécialiste des discriminations dans le sport.

C’est un coup dur pour Caster Semenya et une décision qui va faire bondir les associations féministes. L’athlète sud-africaine, double championne olympique du 800 mètres, a vu le Tribunal arbitral du sport (TAS) rejeter cette semaine son recours contre les règles de la Fédération internationale

d’athlétisme (IAAF). Lesquelles obligent les athlètes « hyperandrogènes » comme elle – c’est-à-dire générant naturellement un taux de testostérone très élevé – à faire baisser ce taux pour participer aux épreuves d’athlétisme. En clair, Caster Semenya n’a donc désormais d’autres choix que de prendre un traitement, sous peine d’être exclue des compétitions.

Maître de conférences à l’université de Lyon, membre du Laboratoire sur les vulnérabilités et l’innovation dans le sport, **Philippe Liotard** travaille sur les questions de discriminations dans le sport. Il juge ce règlement « *inique, discriminatoire et stigmatisant* ». Entretien.

www.nouvelobs.com